

14.—Valeur moyenne par tête des bestiaux de ferme, par province, 1954, 1962 et 1963 (fin)

Province et espèce	1954	1962	1963	Province et espèce	1954	1962	1963
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Saskatchewan				Colombie-Britannique			
Chevaux.....	46	99	101	Chevaux.....	74	125	131
Tous bovins.....	101	139	144	Tous bovins.....	107	137	143
Vaches laitières ¹	140	205	209	Vaches laitières ¹	160	200	207
Autres bovins.....	92	131	137	Autres bovins.....	92	123	128
Moutons.....	15	14	15	Moutons.....	22	18	18
Porcs.....	31	27	27	Porcs.....	38	23	30
Alberta				Total			
Chevaux.....	50	105	109	Chevaux.....	79	139	141
Tous bovins.....	105	138	144	Tous bovins.....	105	142	144
Vaches laitières ¹	156	210	216	Vaches laitières¹.....	144	203	201
Autres bovins.....	97	130	136	Autres bovins.....	87	123	126
Moutons.....	17	14	15	Moutons.....	18	16	16
Porcs.....	34	26	29	Porcs.....	36	28	29

¹ Vaches et génisses de deux ans et plus servant à la production laitière.

Le ministère fédéral de l'Agriculture assure l'inspection de tous les bestiaux dans les établissements soumis à la loi sur les viandes et conserves alimentaires. Ces inspections sont enregistrées et les chiffres de 1954 sont donnés au tableau 15. Les abattages locaux que les bouchers détaillants et les cultivateurs pratiquent pour leur propre usage ne sont pas inclus. De fait, l'industrie de l'abattage et de préparation des viandes se concentre dans un nombre relativement faible de grands établissements pour plus d'efficacité et une meilleure utilisation des produits; ainsi, les chiffres du tableau 15 sont assez complets. L'industrie est intercalée à son rang parmi les autres industries manufacturières au chapitre XVI du présent volume. Du point de vue de la valeur brute, l'industrie se place ordinairement au quatrième rang des industries manufacturières les plus importantes au Canada, mais elle le doit à la valeur des produits bruts obtenus de l'agriculteur et de l'éleveur plutôt qu'à la valeur ajoutée par la fabrication.

Dans les établissements soumis à l'inspection, il s'est abattu presque 5 p. 100 plus de bovins en 1963 qu'en 1962. L'abattage des veaux, toutefois, a diminué de 5.5 p. 100, un plus grand nombre de veaux ayant été maintenus en engraissement pour être ensuite vendus comme bœufs de boucherie. Les abattages inspectés de moutons et de porcs ont aussi diminué, soit de 6.2 et 2 p. 100 respectivement.

Le calcul des prix annuels moyens payés sur les marchés de Toronto, Montréal, Winnipeg et Edmonton (tableau 42, p. 520) laisse voir quel a été le mouvement des prix en 1963.

15.—Animaux abattus dans les établissements inspectés en 1954-1963, et chaque mois de 1962 et 1963

(Sans Terre-Neuve)

Année	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs
1954.....	1,635,008	820,506	562,555	4,679,214
1955.....	1,702,108	828,658	591,566	5,543,787
1956.....	1,874,363	891,615	599,974	5,548,289
1957.....	1,986,251	887,102	581,903	4,971,477
1958.....	1,889,280	784,767	548,976	5,963,928
1959.....	1,744,185	676,571	569,746	8,020,766
1960.....	1,941,703	712,100	562,678	6,182,315
1961.....	2,041,473	690,286	633,347	5,849,875
1962.....	2,028,159	710,229	567,463	6,031,933
1963.....	2,126,716	671,390	532,015	5,909,506